



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EPR-une-plate-forme-d-EDF-a>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°28 > **EPR : une plate-forme d'EDF à Flamanville occupée par Greenpeace**

1er septembre 2005

EPR : une plate-forme d'EDF à Flamanville occupée par Greenpeace

Entre le 21 et le 23 juillet 2005, six militants de Greenpeace ont occupé pendant plus de 50h une plate-forme procédant à des analyses du fond marin au large de la centrale de Flamanville, pour protester contre les opérations de préparation du site d'implantation du réacteur tête de série EPR. Greenpeace demandait à EDF de respecter le Débat Public (1) à venir en cessant toute activité de préparation du site de Flamanville.

La réponse d'EDF est arrivée sous forme d'une assignation en référé avec convocation des militants et de Greenpeace France au Tribunal de Grande instance de Cherbourg pour le lundi 25 juillet.

EDF demandait à la justice de :

- « Faire défense [à Greenpeace ou toute personne placée même temporairement sous leur contrôle, directives, ou autorité de droit ou de fait] de perturber de quelque manière que ce soit les opérations afférentes à l'EPR » et ce sans qu'un délai ni aucune date de fin ne soit précisée, donc cela vaudrait tant qu'il y aura des projets d'EPR ou des réacteurs de ce type.

- « Leur faire également interdiction de s'approcher à moins de 100 mètres à terre autour de la centrale ». Cette zone relève pourtant de la voie publique.

- « Dire que ces interdictions seront assorties d'une astreinte de 75000,00 euros par infraction constatée et par personne. »

Inutile de préciser que la volonté d'EDF était clairement de nous faire taire et de frapper très fort pour dissuader toute opposition à son projet d'EPR. Le 26 juillet, le TGI de Cherbourg a cependant débouté EDF de la plupart de ses demandes en limitant l'injonction dans l'espace et dans le temps. Concrètement, la menace de 75 000 euros ne restera valable que pour une pénétration sur un périmètre de 300m en mer et jusqu'au 31 août.

Finalement, il n'aura fallu « que » 50h d'occupation par des militants déterminés pour faire tomber le masque : EDF a exactement les mêmes pratiques que sa congénère Areva !

Hélène Gassin

Plus d'informations : www.EDFdemainjarrete.org ou www.greenpeace.fr

1 - Ce débat doit avoir lieu entre octobre 2005 et février 2006.

www.debatpublic-epr.org